

Message

du

conseil fédéral à l'assemblée fédérale

concernant

la demande en grâce du trompette Köchli.

(Du 7 décembre 1888.)

Monsieur le président et messieurs,

Köchli, Henri, d'Obersteinmaur, canton de Zurich, né en 1865, célibataire, tourneur et trompette de carabiniers (1^{re} compagnie du bataillon 6), a été condamné le 23 septembre 1887, par le conseil de guerre de la VI^{me} division siégeant à Zurich, à un an et demi de réclusion et à la dégradation pour vol qualifié. Voici les faits qui ont motivé cette sentence.

Le 7 septembre, dans la soirée, Köchli, qui était en caserne à Zurich, rentra dans sa chambre et alla se coucher sur son lit. Son camarade Kägi en fit autant, et Köchli profita du sommeil de ce dernier pour lui dérober son porte-monnaie, renfermant environ 50 francs. Convaincu du vol par la découverte, dans ses effets, d'une partie de l'argent volé, Köchli finit par se reconnaître coupable et chercha à atténuer sa faute en disant qu'il avait trouvé le porte-monnaie entre les deux lits, fait contesté par Kägi, qui prétend que son porte-monnaie était bel et bien dans sa poche et n'a pas pu en tomber.

L'argent volé a été restitué, et le jugement a été rendu sans l'intervention du jury.

Nous avons écarté comme prématurée une demande en grâce présentée par le condamné le lendemain de son jugement.

Par lettre du 22 novembre, Köchli demande sa grâce à l'assemblée fédérale, et sa demande est appuyée par le directeur du pénitencier de Zurich, où Köchli est détenu.

Vu la jeunesse du condamné et sa bonne conduite en prison, et attendu qu'il a subi les $\frac{5}{6}$ de sa peine, nous avons l'honneur de conclure à ce qu'il plaise à l'assemblée fédérale de faire grâce au recourant du reste de la détention qu'il aurait encore à subir.

Berne, le 7 décembre 1888.

Au nom du conseil fédéral suisse,

Le vice-président :

H A M M E R.

Le chancelier de la Confédération :

R I N G E R.

Message du conseil fédéral à l'assemblée fédérale concernant la demande en grâce du trompette Köchli. (Du 7 décembre 1888.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1888
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	54
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.12.1888
Date	
Data	
Seite	933-934
Page	
Pagina	
Ref. No	10 069 139

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.